DÉPARTEMENT
DE L'OISE

LA VILLE creil.fr

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250228-25DEL_CM240225-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 24 février 2025

CONVOCATION
Date : 18 février 2025
Affichée le : 18 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	26
Votants :	37
Pouvoirs :	11
Absent :	2

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

26 FEV. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

28 FEV. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à M. LEMAIRE
Mme TALL	Pouvoir à M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à M. VILLEMAIN
Mme SAKHO	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à Mme FAZAL
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à M. AKABLI
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. KA
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés
M. BOUKHACHBA, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

25 ZAC EC'EAU Port - Présentation du rapport annuel d'activités 2024

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Le projet de l'EC'EAU Port Fluvial s'inscrit dans l'objectif de recycler le foncier industriel en déshérence pour développer de nouveaux quartiers en « cœur de ville » tournés sur l'Oise et permettre ainsi de « reconstruire la ville sur la ville ». Le passé industriel de la Ville perçu d'abord comme une forte contrainte est aujourd'hui appréhendé comme une opportunité à saisir pour conforter l'identité singulière d'un ancien bassin industriel en quête de renouveau. Ainsi, la reconversion des friches industrielles UMICORE et SOMENOR est apparu comme une opportunité de créer un nouveau quartier organisé autour d'un port fluvial de plaisance, pour recréer le lien entre la ville et sa rivière, changer l'image du territoire, affirmer sa dynamisation. Il participe à la lutte contre l'étalement urbain et remodèle la Ville, permet un rééquilibrage de la répartition du parc de logements entre les quartiers, conforte le maillage des circulations douces, valorise l'Oise et son environnement paysager, et permet enfin le développement d'activités liées au tourisme fluvial.

En 2024, les travaux suivants ont été effectués :

- Finalisation de la viabilisation de la ZAC
- Début des travaux du 2e tronçon de la promenade CABARET
- Création des gradins des abords du port
- Finalisation du merlon paysager

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

- Finalisation des travaux liés à l'habillage de la darse avec la réalisation d'un nez de quai en granit
- Engagement d'une nouvelle tranche de travaux (la T6) qui consistaient pour 2024 :
  - Réaliser les travaux des abords du lot A (venelle A3 + pavage autour du lot A)
  - Début des travaux de finition de la voie haute

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20250228-25DEL_CM240225-DE

Ainsi, il vous est présenté le rapport annuel d'activités 2024 de la ZAC EC'EAU Port Fluvial, dont il vous est demandé de prendre acte.

■ **Le conseil municipal :**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Vu, le rapport ci-annexé,
Considérant qu'il est important de partager avec les membres du conseil municipal les éléments du rapport annuel d'activités 2024 de la ZAC EC'EAU Port,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : Prend acte du rapport annuel d'activités 2024 de la ZAC EC'EAU Port.

CREIL, le 28 FEV. 2025
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

VILLE DE CREIL

Jessica ELONGUERT
La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr